

PROCES VERBAL

Conseil du 6 novembre 2024 Salle « les Charmilles » de Lignières-Ambleville

Mercredi 6 novembre 2024, à 18 heures, en vertu de la convocation du mercredi 30 octobre 2024, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des Charmilles à Lignières-Ambleville (16130 LIGNIERES-AMBLEVILLE), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET - Martine BEAUMARD - Pascale BELLE - M. Morgan BERGER - Mmes Carmen BERNARD - M. Patrice BOISSON - Mme Marie-Christine BRAUD - MM. Sébastien BRETAUD - Pierre-Yves BRIAND - Mme Hélène BRISSON - MM. Jean-François BRUCHON - Romuald CARRY - Jean-Jacques DELÂGE - Fabien DELISLE - Jacques DESLIAS - Brice DEZEMERIE - Bernard DUPONT - Cédric DUPUY - Michel FOUGERE - Mme Sylvie GAUTIER - MM. Laurent GEORGES - Philippe GESSE - Jean-Marc GIRARDEAU - Didier GOIS - Mmes Christel GOMBAUD - MM. Claude GUINDET - Bernard HANUS - Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE - Yannick LAURENT - Mmes Laurence LE FAOU - Camille LEGAY - MM. Jean-Louis LEVESQUE - Annick-Franck MARTAUD - Mme Monique MARTINOT - MM. Dominique MERCIER - Jean-Luc MEUNIER - Christian MEUNIER - Géraud MOURGERE - Bruno NAUDIN-BERTHIER - Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE - M. Ludovic PASIERB - Mmes Monique PERCEPT - Christiane PERRIOT - MM. Gilbert RAMBEAU - Benoist RENAUD - Mmes Marie-Pierre REY-BOUREAU - Emilie RICHAUD - M. Florent RODRIGUES - Mmes Nicole ROY - Nadège SKOLLER - M. Xavier TRIOUILLIER - Mmes Nadia VARLEZ - Marie-Jeanne VIAN - MM. Mickaël VILLEGER - Patrice VINCENT.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Dominique BURTIN (donne son pouvoir à M. Jean-François BRUCHON) - Mmes Elisabeth DUMONT (donne son pouvoir à M. Bernard DUPONT) — Danielle JOURZAC (donne son pouvoir à M. Romuald CARRY) — Géraldine GORDIEN (donne son pouvoir à M. Yannick LAURENT) - M. Dominique GRAVELLE (donne son pouvoir à M. Mehdi KALAI) — Mme Marie-Christine GRIGNON (donne son pouvoir à M. Jean-Jacques DELAGE) — MM. Lilian JOUSSON (donne son pouvoir à M. Didier GOIS) - Patrick LAFARGE (donne son pouvoir à M. Jean-Marc LACOMBE) - Eric LIAUD (donne son pouvoir à Mme Christel GOMBAUD) — Mmes Léa MICHAUD LAURICHESSE (donne son pouvoir à M. Laurent GEORGES) - Sylvie MOCOEUR (donne son pouvoir à M. Mme Martine BEAUMARD) - Dominique PETIT (donne son pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) - Katie PERROIS (donne son pouvoir à M. Xavier TRIOUILLIER) — MM. Christophe ROY (donne son pouvoir à M. Philippe GESSE) — Jérôme ROYER (donne son pouvoir à M. Claude GUINDET).

EXCUSES

M. Pierre BERTON – Mmes Lydie BLANC - Bernadette BOULAIN – MM. Jean-Christophe COR – Stéphane CORNET – Hubert DEMENIER – Georges DEVIGE – Michel ECALLE – Mmes Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU - Danièle LAMBERT DANEY – MM. Jean-Hubert LELIEVRE – Gilles PREVOT – Mme Carole SAUNIER -

SUPPLEANTS

Mmes Marie-Claude SATONY (suppléante de M. Christian JOBIT) - Isabelle TERMINET (suppléante de Jean-Philippe ROY) – Dominique VERAL (suppléante de Mme Séverine CAILLÉ).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr



EXAMEN DES POINTS PRESENTÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE					
COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR		
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Décision budgétaire modificative	LE PRESIDENT		
	AGET-2	Autorisations de programme - création et modifications	LE PRESIDENT		
	AGET-3	Cession du bâtiment technique à la commune de Saint-Fort-sur-le-Né	LE PRESIDENT		
	AGET-4	Fonds de concours à la commune de Châteauneuf-sur-Charente pour réhabilitation du bati du Plaineau accueillant des associations caritatives	Brice DEZEMERIE		
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) de Grand Cognac	Pascale BELLE		
	DDD-2	Candidature de Grand Cognac au programme "Territoires engagés pour la nature" (TEN)	Pascale BELLE		
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise (PIIE) n°1 - projet oenotouristique de la société JAS HENNESSY & CO - objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable unique	Séverine CAILLÉ		
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Lutte contre les violences conjugales - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angoulême	Morgan BERGER		
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Ingénierie appel à manifestation d'intérêt 3R (Rebond/Résilience/Relance) participation de Grand Cognac	Philippe GESSE		
Enfance Jeunese	EJ-1	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACCOLADE	Dominique PETIT		
Sport	SPORT-1	Attribution de subventions de fonctionnement 2024 pour le développement à la pratique sportive des jeunes au sein des associations sportives du territoire de Grand Cognac	Xavier TRIOUILLIER		
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Renouvellement de réseaux d'eau et assainissement sur la commune de Gensac-la-Pallue	Mickaël VILLEGER		





RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE					
COMMISSION		OBJET	RAPPORTEUR		
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-5	Pôle Éco-Formation - versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe	LE PRESIDENT		
	AGET-6	Amortissement comptable des immobilisations - fixation des durées complémentaires	LE PRESIDENT		
	AGET-7	Fonds de concours à la commune de Val de Cognac au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
	AGET-8	Fonds de concours à la commune de Angeac- Charente au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
	AGET-9	Fonds de concours à la commune de Boutiers- Saint-Trojan au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
	AGET-10	Fonds de concours à la commune de Gensac- La-Pallue au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
	AGET-11	Fonds de concours à la commune de Sainte- Sévère au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
	AGET-12	Fonds de concours à la commune de Salles- d'Angles au titre de la DSC d'investissement	LE PRESIDENT		
Ressources humaines	RH-1	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	Brice DEZEMERIE		
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Distillateurs culturels - Proposition de tarifs	Nicole ROY		
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-3	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Segonzac pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets	Pascale BELLE		
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-2	Présentation du rapport annuel 2023 de l'exploitant du service public de transports de Grand Cognac	Pascale BELLE		
	ATM-3	Convention de répartition des recettes du forfait de post-stationnement entre la ville de Cognac et Grand Cognac	Pascale BELLE		
	ATM-4	Accord sur les 27 projets de périmètres délimités des abords des monuments historiques réalisés dans le cadre de l'élaboration du PLUI de Grand Cognac	Séverine CAILLÉ		
	ATM-5	Convention avec le syndicat mixte des bassins Antenne, Soloire, Romede, Coran et Bourru (SYMBA) pour la finalisation de l'inventaire des zones humides	Séverine CAILLÉ		



6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr



Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-2	Contributions 2024 au GIP Charente Solidarités	Morgan BERGER
	ACVH-3	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés - Attribution de subventions d'investissement dans la cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (OPAH-RU)	Morgan BERGER
	ACVH-4	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés - Attribution de subventions d'investissement dans la cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)	Morgan BERGER
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-2	Ouvertures dominicales des commerces - avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires - Année 2025	Philippe GESSE
	DEI-3	Attribution d'une subvention INNOV'IN	Philippe GESSE
	DEI-4	Zone d'activité Économique Champ Farchaud (Hiersac) - Vente d'un lot à la société COUSIN ESPACES VERTS	Philippe GESSE
	DEI-5	Extension de la zone d'activités du Pont Neuf à Salle d'Angles - Accord-Cadre maîtrise d'œuvre - Rectification de la délibération n°D2024_266 du 24 juin 2024.	Philippe GESSE
	DEI-6	Aménagement d'une voie de contournement à Jarnouzeau (commune de Saint-Laurent-de-Cognac) - Contribution de Grand Cognac aux études préalables.	Philippe GESSE
Enfance Jeunesse	EJ-2	Annulation d'un titre de recette corrélé à une facture d'ALSH	Dominique PETIT
Sport	SPORT-2	Attribution de subventions 2024 pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives et le développement à la pratique du sport de haut niveau pour des associations sportives communautaires	Xavier TRIOUILLIER
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	Présentation du rapport annuel 2023 du service public de gestion et d'exploitation du port de plaisance de Grand Cognac	Yannick LAURENT







DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Laurence LE FAOU est désignée secrétaire de séance.

Le président énumère les pouvoirs, les suppléants et les excusés.

APPROBATION DU PROCES VERBAL du 26 septembre 2024.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

Le président énumère les rapports non présentés.

Intervention des élus :

LE PRÉSIDENT

Demande que le rapport « DEI-3 : attribution d'une subvention à INNOV'IN » soit suspendu du vote et représenté au conseil de décembre car il y a encore des discussions en cours ».

Marie-Jeanne VIAN

Demande que le rapport « DEI-2 : Ouvertures dominicales des commerces – avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires – Année 2025 » soit voté à part.

LE PRESIDENT

Confirme que ce rapport sera donc voté à part à la fin de la séance.

Met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour qui sont adoptés à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).





AFFAIRES GENERALES ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

1. Décision budgétaire modificative.

En cours d'exercice, des ajustements de crédits peuvent être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, par Décision Budgétaire Modificative (DM).

L'exécution du budget principal et de certains budgets annexes font apparaître des besoins d'ajustements. Tout mouvement de crédit sur les autorisations budgétaires initiales (budget primitif et budget supplémentaire) est obligatoirement conforme au principe d'équilibre budgétaire. La liste de ces mouvements est annexée.

Le budget principal présente une augmentation exceptionnelle des charges courantes d'électricité. L'écart significatif avec les prévisions budgétaires est lié à un dysfonctionnement de la facturation d'EDF sur les exercices 2022 et 2023 qu'il convient de régulariser ; en effet, EDF, titulaire du groupement de commande de fourniture d'énergie passé avec le SDEG a commis de nombreuses erreurs de facturation qui conduisent, après vérifications scrupuleuses sur l'ensemble des comptages, à opérer un rattrapage pour la part des sommes dues.

Le rapport fera l'objet de délibérations distinctes.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

2. Autorisations de programme – création et modifications.

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Suite à la préparation de la décision budgétaire modificative et au regard de l'état d'avancement des opérations, il est proposé de créer une nouvelle AP et de réajuster les crédits de paiement de certaines autorisations de programme du budget principal.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

3. Cession du bâtiment technique à la commune de Saint-Fort-sur-le-Né.

Le service de la voirie de Grand Cognac occupe un bâtiment technique à Saint Fort sur le Né (parcelle C 443).

Dans le cadre du déménagement du service voirie au sein du futur pôle technique communautaire à Châteaubernard fin 2024, Grand Cognac n'aura plus l'utilité de ce site.

La commune de Saint Fort sur le Né s'est proposée d'acquérir le bien pour agrandir son espace de stockage.

Compte tenu de l'empiètement du bâtiment technique situé sur la parcelle C 443, propriété de Grand Cognac, sur la parcelle C 441, propriété communale, il est proposé de céder la parcelle C 443 sise « Les rentes » à la commune de Saint Fort sur le Né. D'un commun accord entre la commune et l'agglomération, le montant de la cession s'élève à 63 000 €, les frais de cession étant à la charge de l'acquéreur.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et une personne ne prenant pas part au vote (M. Gilbert RAMBEAU).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr



4. Fonds de concours à la commune de Châteauneuf-sur-Charente pour réhabilitation du bâti du Plaineau accueillant des associations caritives.

Depuis la dernière révision des statuts de la communauté d'agglomération, celle-ci intervient pour l'hébergement des associations caritatives. Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la demande de versement d'un fonds de concours à la commune de Châteauneuf-sur-Charente, d'un montant de 193 230 euros.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 voix contre (M. Patrice VINCENT).

DÉVELOPPEMENT DURABLE, DÉCHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB) de Grand Cognac.

La biodiversité est cruciale pour l'équilibre de notre écosystème influençant le climat, la sécurité alimentaire et la santé humaine. Grand Cognac, engagé dans sa préservation, a récemment été lauréat d'un appel à projet régional pour développer une Stratégie Locale pour la Biodiversité. Cette stratégie inclut des objectifs de préservation, de surveillance et de sensibilisation et repose sur une démarche de concertation impliquant divers acteurs locaux. Plus de 40 structures et 70 participants ont pris part à des ateliers pour coconstruire le plan d'actions. La stratégie se décline en quatre axes et propose dix actions concrètes. Un équivalent temps plein sera dédié à sa mise en œuvre et une demande de subvention a été faite pour soutenir ce projet.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

2. Candidature de Grand Cognac au programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN).

Grand Cognac souhaite candidater au programme national « Territoires engagés pour la nature » (TEN) pour 2025-2027 dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie Locale pour la Biodiversité. Cette stratégie, issue d'une concertation des acteurs locaux, vise à préserver et restaurer la biodiversité et à impliquer la population dans la protection de l'environnement. Le plan d'actions proposé dans le cadre de la candidature TEN comporte 5 actions issues de la Stratégie Locale : restaurer et renforcer le réseau de haies bocagères, renforcer la trame noire, piloter les sites Natura 2000, engager le territoire dans la sauvegarde du Vison d'Europe, mobiliser et former.

Intervention des élus :

Patrice VINCENT

Précise que pour le renforcement du réseau de haies bocagères, il y a plus de haies détruites que de haies plantées et ces dernières coûtent à la collectivité puisqu'elles sont subventionnées.

Pascale BELLE

Répond que cela ne coûte pas plus à la collectivité puisqu'il y a des aides et des partenaires qui aident à intensifier nos haies bocagères, ce qui va permettre à la biodiversité de s'installer.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr



LE PRÉSIDENT

Précise que ce n'est pas l'Agglomération qui subventionne mais le conseil départemental ou HENNESSY avec le programme « 1000 palisses » qui finance l'intégralité des plants.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉS

1. Procédure Intégrée pour l'Immobilier d'Entreprise (PIIE) n°1 – Projet oenotouristique de la société JAS HENNESSY & CO – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable unique.

Dans le cadre de la refonte complète de son siège social et de divers bâtiments situés de part et d'autre des quais de la Charente à Cognac, la société JAS HENNESSY & CO porte un projet d'ampleur, consistant notamment en la réalisation d'un bâtiment monumental et d'une passerelle reliant les deux rives.

Cette opération d'aménagement nécessite d'adapter le PLUi de Grand Cognac et le SPR de la ville de Cognac par la mise en œuvre d'une procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise prévue par les dispositions de l'article L. 300-6-1 du code de l'urbanisme.

Après avoir prescrit cette procédure lors d'un précédent conseil, il convient désormais de définir les modalités de la concertation préalable, obligatoire pour ce type de projet.

Intervention des élus :

Émilie RICHAUD

Précise que c'est une très bonne chose de favoriser la réalisation de ce projet et demande s'il y a des informations sur ce projet HENNESSY et s'il est toujours d'actualité malgré le contexte un peu compliqué que l'on connait.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'il y a eu un point d'étape fait la semaine d'avant et, qu'à ce jour, l'ensemble du projet continu à avancer, le rythme est maintenu et, comme il n'y a pas de signaux d'alerte, le point technique a été confirmé.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.



ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Lutte contre les violences conjugales – Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angoulême.

Le CCAS d'Angoulême sollicite une subvention de 7 086 € auprès de Grand Cognac pour la mise en place de deux permanences d'accueil sur Cognac pour son Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Parenthèse dans le cadre du dispositif départemental de lutte contre les violences conjugales – accueil de jour.

Le CHRS Parenthèse, porteur des dispositifs départementaux pour l'hébergement d'urgence des personnes victimes de violences conjugales et d'accueil de jour, a été sollicité pour mettre en place des permanences sur Cognac à la suite de la disparition de l'ASERC. L'équipe du CHRS travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de la lutte contre les violences conjugales : police, gendarmerie, justice, hôpitaux, Conseil Départemental, France victimes 16, CIDFF... Depuis le 1^{er} avril 2024, deux permanences d'accueil de jour sont organisées par le CHRS Parenthèse au CCAS de Cognac et 10 personnes ont été accueillies. Sur Cognac, le CHRS travaille notamment en lien avec l'association Mosaïque qui gère les trois logements dédiés à l'hébergement d'urgence pour violences conjugales ainsi qu'avec l'AFUS16.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 7 086 € au CCAS d'Angoulême au titre de l'année 2024 pour son action de lutte contre les violences conjugales.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

1. Ingénierie appel à manifestation d'intérêt 3R (Rebond / Résilience / Relance) participation de Grand Cognac.

En 2021, les quatre EPCI représentant le Territoire d'Industrie Angoulême-Cognac, à travers la technopole Eurekatech, ont été retenus à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond, Résilience, Relance (3R) publié par la Région Nouvelle Aquitaine. Il est proposé d'attribuer la subvention correspondant à l'année 3 du plan de financement prévisionnel à savoir 6 850 € à la Technopole Eurekatech.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).





ENFANCE JEUNESSE

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ACCOLADE.

La demande de subvention pour l'exercice 2024 de l'association Accolade présentait une très forte augmentation par rapport à 2023 : 403 000€ au lieu de 309 769€ pour l'année précédente. Par délibération D2024_32 du 8 février 2024, Grand Cognac avait reconduit le montant accordé en 2023 afin de permettre à l'association de fonctionner, tout en engageant une démarche d'audit et de dialogue de gestion pour préciser les causes de l'augmentation de la demande et le montant demandé.

Les travaux et échanges menés au cours de l'année 2024 ont permis de préciser à 45 000 € le besoin de financement supplémentaire, qu'il est aujourd'hui proposé d'attribuer à l'association dans le cadre d'une subvention exceptionnelle.

Intervention des élus :

Jean-Marc LACOMBE

Précise que l'Agglomération a déjà aidé cette association et demande dans le cadre des attributions d'aides supplémentaires, s'il existe un suivi, un état et un bilan de l'utilisation de ces fonds, ainsi que les corrections des erreurs de gestion possible.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'effectivement, c'est important de le souligner, puisque pour donner un ordre de grandeur, l'Agglomération a doublé son soutien en 3 ans, et ajoute que cela les a aussi interpellés pour être franc.

Indique qu'il y a des choses qui s'expliquent complètement, avec des contrats aidés qui se sont arrêtés, il y a eu une volonté de sécuriser les postes des animateurs en poste depuis environ 15 ans et qui sont en contrats très précaires, et que l'agglomération a accompagné cette structure pour pérenniser les postes.

Depuis le printemps dernier, l'agglomération a missionné KPMG pour faire un audit d'ACCOLADE et de AILAN. Il y a eu deux restitutions, une en juillet et l'autre début octobre, en faisant ressortir des éléments intéressants mais pas de mauvaise gestion.

Ces bilans ont pour objectif de les conseiller et de donner des éléments de comparaison comme par exemple des activités proposées moins onéreuses ou il pourrait y avoir des marges de manœuvres comme les centres de loisirs gérés en régie.

Confirme que c'est pour cela que cette subvention est bien exceptionnelle et potentiellement remboursable puisque la contre partie sera de faire des efforts de gestion, bien que l'association ait déjà bien commencé.

Confirme également que l'agglomération est bien dans une démarche d'audit et d'accompagnement, de contrôle comme pour l'argent public.

Marie-Jeanne VIAN

Informe que la commission enfance jeunesse à laquelle elle appartient n'a pas eu la deuxième restitution de l'audit.

LE PRÉSIDENT

Répond qu'il sera mis à l'ordre du jour.

Jean-Marc LACOMBE

Complète en indiquant qu'il y a les centres de loisirs qui sont propres, des ratios financiers de gestion par enfant gardé, qu'il y a donc des éléments de comparaison par rapport aux éléments de gestion de ces associations, et qu'il est donc facile d'avoir une analyse relativement précise, sans vouloir les « casser ».



6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr



LE PRÉSIDENT

Répond que la première difficulté pour ces deux associations est qu'elles ne font pas que l'accueil de loisirs et qu'il fallait donc un gros travail d'accompagnement de comptabilité analytique poussée pour bien évaluer ce qui relevait de l'accueil de loisirs.

Donne pour exemple le salaire de l'animateur qui accueille les enfants qui est 100% sur le coût centre de loisirs.

Mais sur les fonctions support de direction, et sur les fonctions de finances, il faut trouver les ratios pour voir la part affectée à « l'accueil de loisirs » et celle qui est de la responsabilité et déléguée à l'Agglomération et celles qui sont des autres activités, et concernant l'association AILAN, elle a beaucoup d'activités.

Précise donc qu'il a fallu travailler sur la création de cette comptabilité analytique fine, qui n'est pas toujours évidente quand ce n'est pas la culture de l'association au départ.

Jean-Marc LACOMBE

Précise que même sur ce type de service, on ne peut pas parler de concurrence, mais il ne faudrait pas que cela soit une concurrence déloyale vis-à-vis des centres de loisirs communaux en proposant de la garderie de luxe.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'il y a des items faciles à comparer, comme le montant par enfant accueilli en activité extérieure comparé aux ratios que l'Agglomération connait, et de choisir sur quel item les aider.

Jean-Marc LACOMBE

Précise qu'il faudra bien faire comprendre à ces associations que cette aide exceptionnelle supplémentaire ne sera pas éternelle.

LE PRÉSIDENT

Répond qu'il est d'accord et que c'est bien pour cela que les audits ont été déclenchés, pour ne pas être tous les ans dans une augmentation avec le couteau sous la gorge pour les aider à payer les salaires.

Marie-Jeanne VIAN

Précise que chez ACCOLADE le nombre d'enfants qui fréquentent le centre à augmenté justement parce que les activités étaient très attractives.

LE PRÉSIDENT

Répond qu'il est d'accord et effectivement ce n'est pas le cas pour la rentrée de septembre.

Annick-Franck MARTAUD

Explique qu'il n'est pas l'avocat d'ACCOLADE, mais qu'il s'est occupé de l'enfance jeunesse, et précise que cette association avait des aides qui ont été supprimées.

LE PRÉSIDENT

Répond qu'effectivement cela à été compensé par les contrats aidés.

Annick-Franck MARTAUD

Confirme que cela augmente et donne un coût supérieur.

LE PRÉSIDENT

Précise qu'il a été demandé d'harmoniser les tarifs par rapport à ceux de l'Agglomération, et que cela faisait une perte pour les structures à compenser aussi.

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité 75 voix Pour et 1 abstention (M. Patrice VINCENT).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr



SPORT

1. Attribution de subventions de fonctionnement 2024 pour le développement de la pratique sportive des jeunes au sein des associations sportives du territoire de Grand Cognac.

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement dans le cadre du développement de la pratique sportive des jeunes.

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.

Intervention des élus :

LE PRÉSIDENT

Fait une parenthèse pour communiquer des informations à l'assemblée concernant la crèche GRIBOUILLE puisque le projet a été présenté l'après-midi même, il précise :

- En 2015/2016 la crèche GRIBOUILLE devait être rénovée pour correspondre aux normes de la PMI. la ville avait commencé à amorcer un certain nombre de choses sur ce projet.
- 1er janvier 2017 : création de « l''Agglo » donc projet en stand-by.
- En 2018 : Choix des compétences dont l'enfance, donc pas d'avancement en 2018.
- 1^{er} janvier 2019 : Le bâtiment est transféré à Grand Cognac, le projet est lancé, un architecte est retenu mais il s'est avéré incompétent et il a fallu 1 an pour s'en séparer à l'amiable, ce temps est perdu.
- En 2020 : Les élections, rien n'est mis en route.

Puis, le projet est relancé, et il aboutit.

La crèche Gribouille est située à Crouin, de l'autre côté de la route il y a le bâtiment « la maison de l'enfant », et d'un commun accord avec la ville, il a été décidé de faire la crèche dans le bâtiment en face, il sera donc plus facile de faire des travaux dans un site non occupé par des enfants et de faire cette dernière plus grande puisqu'elle peut accueillir 30 enfants contre 24 à ce jour.

Confirme que le projet est lancé, et quand les travaux seront terminés, la crèche passera en face et l'ancien bâtiment de la crèche sera restitué à la ville.

Précise que pour donner un ordre de grandeur pour 24 places à la crèche, cela concerne 70 familles, puisqu'elles utilisent la crèche que quelques jours chacune et que donc, avec 30 places, ce sera une centaine de familles qui vont trouver une solution de garde.

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement sur la commune de Gensac-La-Pallue.

Pour donner suite aux conclusions du diagnostic du système d'assainissement de Gensac-La-Pallue, il a été décidé de renouveler des réseaux d'assainissement afin de réduire les volumes d'eaux claires parasites collectés ainsi que les réseaux d'eau potable en mauvais état implantés dans les mêmes rues. C'est pourquoi Grand Cognac a lancé un marché en deux lots :

Lot 1 : travaux pour le renouvellement de réseaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Gensac La Pallue.

Lot 2 : Tests de réception des réseaux d'eaux usées.

A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé d'attribuer le lot 1 au groupement d'entreprises SOGEA-SNATP / VALENTIN, pour un montant estimatif de 2 496 303,00 € HT et de relancer la consultation pour le lot 2.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr





LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 75 voix Pour et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Cédric DUPUY)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

2. Ouvertures dominicales des commerces - avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires - Année 2025

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs au nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail proposés par les communes de Châteaubernard, Cognac et Jarnac pour l'année 2025

LE PRÉSIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité 65 voix Pour, 9 voix contre (M. Romuald CARRY, M. Claude GUINDET, Mme Danielle JOURZAC par procuration à M. Romuald CARRY, M. Mehdi KALAI, M. Jean-Louis LEVESQUE, M. Jean-Luc MEUNIER, M. Christian MEUNIER, M. Jérôme ROYER par procuration à M. Claude GUINDET, Mme Marie-Jeanne VIAN), et 2 abstentions (Mme Marie-Claude SATONY et M. Patrice VINCENT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance

Mme Laurence LE FOAU

Le Président,



